



donations lors de l'achat immobilier

Par **abiss**, le **12/05/2011** à **08:57**

bonjour à tous,
lors de l'achat de notre maison, mes parents m'ont fait un don manuel (inclus dans l' acte notarié)du quart du prix de la maison et l' emprunt que nous avons contracté avec mon épouse et inferieur à la moitié du prix de cette maison.
qu'en serait-il en cas de divorce ?
merci